

En 2023, en Occitanie, le total des aides versées par l'État et l'Europe (FEAGA et FEADER) s'est élevé à environ 1,58 milliards d'euros. 60 % de ce volume financier est versé au titre du premier pilier de la PAC, 28,5 % au titre du second pilier et 11,5 % au titre d'autres dispositifs nationaux non cofinancés par les fonds européens.

Les instruments de la Politique agricole commune

La Politique agricole commune (PAC) s'articule autour de deux piliers.

Le 1^{er} pilier de la PAC mobilise l'ensemble des aides dont le financement est exclusivement communautaire.

On distingue :

- les aides directes versées aux producteurs :
 - ❖ aides découplées (indépendantes de la production), calculées à la surface sous forme de droits à paiement de base (DPB), auxquelles s'ajoutent un éco-régime (lié à des pratiques bénéfiques pour l'environnement) et un paiement redistributif (paiements additionnels sur les 52 premiers hectares de l'exploitation, favorables aux plus petites exploitations...). L'écorégime a remplacé le paiement vert dans la nouvelle programmation PAC 2023-2027. Il s'agit d'un paiement direct aux exploitants agricoles de métropole qui s'engagent volontairement à mettre en place sur l'ensemble de leur exploitation des pratiques agronomiques

favorables au climat et à l'environnement. Il prend la forme d'un paiement découplé uniforme, versé annuellement sur tous les hectares admissibles de l'exploitation et tenant compte des pratiques mises en œuvre.

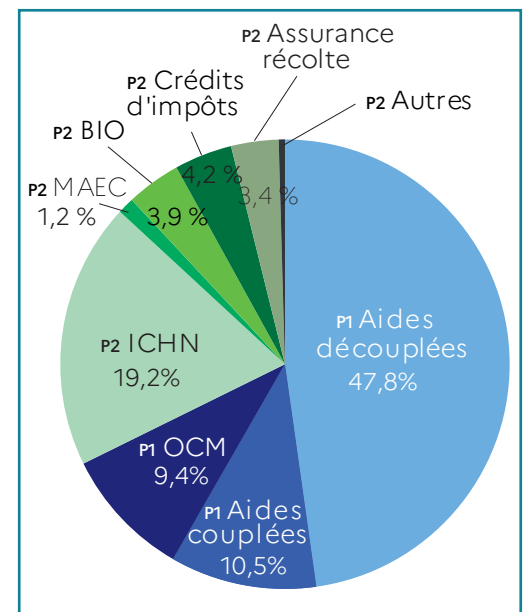
En Occitanie, les principaux secteurs bénéficiaires des aides découplées sont les grandes cultures et l'élevage.

- ❖ aides couplées (liées aux productions) qui soutiennent spécifiquement certaines productions fragiles telles que l'aide aux bovins (AB qui fait suite à l'aide aux bovins allaitants et aux bovins laitiers), les aides ovines (AO) ou caprines (AC), l'aide au blé dur, l'aide aux protéagineux (aides couplées végétales), etc.

- les aides versées dans le cadre des organisations communes de marchés (OCM) qui visent à favoriser les investissements structurants pour les filières dont les principaux bénéficiaires sont la « viticulture » et la filière « fruits et légumes ».

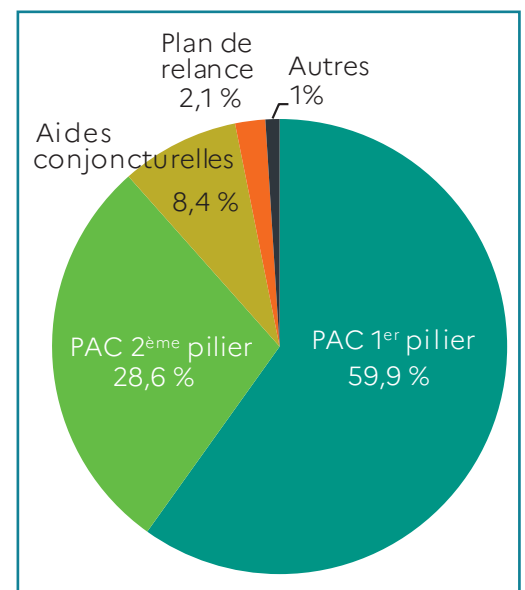
Le 2nd pilier de la PAC regroupe les aides au développement rural cofinancées par des fonds à la fois communautaires

Répartition des aides PAC 1^{er} pilier (P1) et 2^{ème} pilier (P2) Occitanie 2023



Sources : ASP, FranceAgriMer

Répartition du total des aides Occitanie 2023



Sources : ASP, FranceAgriMer

Sigles	Dénomination
AFP	Association foncière pastorale
AREA	Aide à la relance des exploitations agricoles
ARP	Aide à la reconversion professionnelle
CAB	Conversion à l'agriculture biologique
CASDAR	Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DFCI	Défense des forêts contre les incendies
DJA	Dotation jeune agriculteur
FAM	FranceAgriMer
FASS	Fonds d'action sanitaire et sociale
GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental
GP	Groupement pastoral
HVE	Haute valeur environnementale
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
JA	Jeune agriculteur
MAB	Maintien à l'agriculture biologique
MAEC	Mesures agroenvironnementales et climatiques
MASA	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
PRDA	Plan régional pour le développement agricole
R&D	Recherche et développement
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
ZNT	Zone de non-traitement

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie

Cité administrative bâtiment E - Boulevard Armand Duportal - 31 074 Toulouse cedex

Tél. : 05 61 10 61 10

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>

Directeur : Olivier Rousset

Directeur de publication : Gêrôme Pignard

Rédacteur en chef : Catherine Foyer Benos

Auteurs : Sylvie Cinçon, Corinne Donnet, Victor Salenbier

Composition : Barbara Deltour

Crédit picto : created by Joao Santos, Corinne Hunter, To Uyen, Magicon, Imogen Oh,
from the noun project

www.draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr

Aides 2023 par financeur et par nature d'aide (en millier d'€)		Nombre de dossiers	Financeurs					Total (1000 €)
			État		Europe			
			MASA	CASDAR	FAM	FEAGA	FEADER	
Premier pilier (PAC)	Aides découplées	Paiement de base				339 473		339 473
		Paiement redistributif	40 657			91 944		91 944
		Eco-régime	38 514			217 892		217 892
		Paiement JA	4 137			19 132		19 132
		Total aides découplées	40 737			668 440		668 440
	Aides couplées	Aides bovines	12 577			68 569		68 569
		Veaux sous la mère et veaux bio	901			1 691		1 691
		Aides caprines	830			2 031		2 031
		Aides ovines	4 809			34 394		34 394
		Total aides couplées animales	16 667			106 685		106 685
		Protéines végétales	14 879			33 612		33 612
		Blé dur	2 834			4 364		4 364
		Maraichage	434			932		932
		Total aides couplées végétales	16 547			40 569		40 569 ⁰
	Total aides couplées	25 335			147 254		147 254	
	OCM viti-vinicole	Investissements des caves				26 135		26 135
		Restructuration du vignoble				57 257		57 257
		Promotion vin sur les pays tiers				7 178		7 178
		Prestations viniques				15 611		15 611
		Total OCM viticulture				106 180		106 180
	OCM fruits et légumes	Programmes opérationnels				24 238		24 238
	Autres aides (programmes : apicole, lait et fruit à l'école...)					1 360		1 360
	Total Premier pilier PAC						947 473	947 473
Second pilier (PAC)	Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)		17 892	93 861			174 309	268 170
	Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)		3 177	3 795			11 839	16 504 ¹
	Aides à l'AB	CAB	6 235	8 161			30 057	46 678 ¹
		MAB	2 489				6 158	8 210 ¹
	Crédit HVE		3 222	8 149				8 149 ²
	Crédit d'impôt Agriculture biologique ²		6 793	23 951				23 951 ²
	Credid d'impôt « sortie du glyphosate »		9 685	26 150				26 150 ²
	Autres aides à l'installation (Stages, complément DJA)			992				992 ³
	Modernisation des exploitations - Rénovation des vergers				1 571			1 571
	Prédation			849			2 493	3 342
	Assurance récolte		10 843	22 965			24 855	47 820
Pastoralisme - aide au démarrage AFP/GP			32			5	37	
Mesures forestières - DFCI			270				270	
Total Second pilier PAC			189 176	1 571		249 715	451 844	

0 - Le total Aides couplées végétales comprend des aides non détaillées

1 - Le total est supérieur au total de l'ensemble des financeurs car le total de la ligne comprend d'autres sources de financement (agences de l'eau, régions, départements le cas échéant)

2 - Crédits d'impôts 2022, 100 % État, rattachés ici au 2^{ème} pilier en raison de la nature de l'aide

3 - Les aides à l'installation (DJA) gérées par la Région depuis 2023 ne sont plus intégrées au bilan des aides ; la ligne concerne les autres aides à l'installation (des compléments DJA de Minimis et les stages)

Aides 2023 par financeur et par nature d'aide (en millier €)		Financeurs					Total (1000 €)
		MASA	État		Europe		
			CASDAR	FAM	FEAGA	FEADER	
Dispositifs d'animation Conseil	Animation et développement des filières agro-alimentaires et pôle de compétitivité	181					181
	Animation et développement de la filière AB et des PAEC	999					999
	Animation des GIEE		787				787
	Animation installation	1 165					1 165
	Animation des CUMA (DINA-CUMA)	138					138
	Animation et développement de la filière forêt-bois	717					717
	Assistance technique, conseil réseaux génétiques				954		954
Total Dispositifs d'animation Conseil		3 200	787	954			4 941
Aménagement	Modernisation et gestion des réseaux irrigation	241					241
	Pastoralisme : plan cabanes	825					825
	Restauration des terrains en montagne (RTM)	2 589					2 589
Total Aménagement		3 654					3 654
R&D, Développement	Expérimentation			2 338			2 338
	PRDA Occitanie		4 870				4 870
Total R&D développement			4 870	2 338			7 208
Aides conjoncturelles ²	AREA, ARP	62					62
	Aide de crise d'Influenza aviaire			40 092			40 092
	Aide de crise gel			31 484			31 484
	Plan de soutien Agriculture biologique			17 664			17 664
	Aide investissement sécheresse			185			185
	Aide investissement assurés			280			280
	Autres aides de crise			557			557
	Calamités agricoles	38 547					38 547
FASS	4 350					4 350	
Total aides conjoncturelles		42 958		90 260			133 218
Plan de relance	Plan France Relance forêt/bois	1 700					1 700
	Plantons des haies	15					15
	Protection contre les aléas climatiques			5 635			5 635
	Alimentation locale & solidaire	2 357					2 357
	AnimAbandFinVie	3 722					3 722
	FilièreGrainesPlants	671					671
	Jardins partagés	1 505					1 505
	Projet alimentaire territorial (PAT)	11 471					11 471
	Plan protéines végétales			1 507			1 507
	plan de modernisation des abattoirs			1 204			1 204
	Renouvellement des agroéquipements			1 064			1 064
	Structuration des filières			1 726			1 726
	Investissements ZNT			41			41
France 2030 vague 1 - réduction usage des intrants			1 273			1 273	
Total aides plan de relance		21 441		12 449			33 890
Total Occitanie⁴		260 430	5 657	107 572	947 473	249 715	1 582 228¹

1 - Le total est supérieur au total de l'ensemble des financeurs car le total de la ligne comprend d'autres sources de financement (agences de l'eau, régions, départements le cas échéant)

4 - Total Occitanie comptabilise l'ensemble des aides par département ainsi que les aides non ventilées par département